

**PREMIÈRE SÉANCE  
DU CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**11 NOVEMBRE 2014**

Cent quatre-vingt-quatorzième séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, 210, rue Notre-Dame à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 11<sup>e</sup> jour de novembre 2014 et à laquelle sont présents :

**Présences :** Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, Réjean Bessette, François Blais, Gisèle Bombardier, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Isabelle Brulotte, Manon Côté, Annie Ducharme, Stéphane Surprenant et Pierre Therrien.

Mesdames et messieurs les commissaires parents : Olivier Demers-Payette, Pierre Hamelin, Josée Hébert et Annik Tomlinson.

**Autres présences :** Monsieur Eric Blackburn, directeur général;  
Madame Dominique Lachapelle, directrice générale adjointe;  
Monsieur François Lafortune, directeur général adjoint;  
Monsieur Mario Champagne, secrétaire général et directeur du Service des communications.

**01. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame Andrée Bouchard, présidente, ouvre la séance.

**02. CONSIGNATION DU DÉPÔT DES SERMENTS REÇUS PAR LE PRÉSIDENT D'ÉLECTION**

En conformité avec l'article 164 de la *Loi sur les élections scolaires*, monsieur Mario Champagne, président d'élection, a procédé à l'assermentation de la présidente et des dix commissaires élus. Ces derniers ont prêté serment de remplir fidèlement les devoirs de leur charge au meilleur de leur jugement et de leur capacité.

Une entrée de la prestation de ces serments est déposée dans le livre des délibérations de la Commission scolaire.

**03. CONSIGNATION DU DÉPÔT DES SERMENTS DES COMMISSAIRES PARENTS REÇUS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En conformité avec l'article 145 de la *Loi sur l'instruction publique*, monsieur Eric Blackburn, directeur général, a procédé à l'assermentation des quatre commissaires parents. Ces derniers ont prêté serment de remplir fidèlement les devoirs de leur charge au meilleur de leur jugement et de leur capacité.

Une entrée de la prestation de ces serments est déposée dans le livre des délibérations de la Commission scolaire.

**03. INSCRIPTION AU PROCÈS-VERBAL, DU NOM DES CANDIDATS PROCLAMÉS ÉLUS  
ET DES RÉSULTATS DU SCRUTIN**

Poste	Circonscription	Nom des candidats	Équipe reconnue	Nombre de votes	% de votes obtenus	Nom de la personne proclamée élue
<b>Présidente</b>		Andrée Bouchard Nicole Thibodeau	L'Équipe Andrée Bouchard Équipe Nicole Thibodeau	3 715 2 736	57,59 42,41	<b>Mme Andrée Bouchard</b>
Commissaire	1	Stéphane Surprenant Micheline Deschamps	L'Équipe Andrée Bouchard Équipe Nicole Thibodeau	316 230	57,88 42,12	<b>M. Stéphane Surprenant</b>
Commissaire	2	Gisèle Bombardier Marie-Josée De Celles	L'Équipe Andrée Bouchard Équipe Nicole Thibodeau	266 237	52,88 47,12	<b>Mme Gisèle Bombardier</b>
Commissaire	3	Réjean Bessette Jacques Tétreault Kareen Boissonneault	L'Équipe Andrée Bouchard Équipe Nicole Thibodeau Candidate indépendante	341 309 163	41,94 38,01 20,05	<b>M. Réjean Bessette</b>
Commissaire	4	Annie Ducharme Lynda Tessier Alexis Soudoh	Équipe Nicole Thibodeau L'Équipe Andrée Bouchard Candidat indépendant	431 385 68	48,76 43,55 7,69	<b>Mme Annie Ducharme</b>
Commissaire	5	Nadine Arseneault Raymond Samson Gérard Bricault	L'Équipe Andrée Bouchard Candidat indépendant Équipe Nicole Thibodeau	282 186 138	46,53 30,69 22,77	<b>Mme Nadine Arseneault</b>
Commissaire	6	Pierre Therrien Eryck St-Laurent	Équipe Nicole Thibodeau L'Équipe Andrée Bouchard	413 345	54,49 45,51	<b>M. Pierre Therrien</b>
Commissaire	7	Isabelle Brulotte Jean-François Pomerleau	L'Équipe Andrée Bouchard Équipe Nicole Thibodeau	329 272	54,74 45,26	<b>Mme Isabelle Brulotte</b>
Commissaire	8	Manon Côté Cynthia Lambert	L'Équipe Andrée Bouchard Équipe Nicole Thibodeau	388 224	63,40 36,60	<b>Mme Manon Côté</b>
Commissaire	9	François Blais Cécile Rioux	L'Équipe Andrée Bouchard Équipe Nicole Thibodeau	363 173	67,72 32,38	<b>M. François Blais</b>
Commissaire	10	Pierre Boudreau Pierre Tremblay	L'Équipe Andrée Bouchard Équipe Nicole Thibodeau	440 184	70,51 29,49	<b>M. Pierre Boudreau</b>

**05. PRÉSENTATION DES MEMBRES**

Madame Andrée Bouchard invite chaque membre du conseil des commissaires à se présenter.

**06. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**HR 14.11.11  
001**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

**ORDRE DU JOUR**

- 01 - Présences et ouverture de la séance.
- 02 - Consignation du dépôt des serments reçus par le président d'élection.
- 03 - Consignation du dépôt des serments des commissaires parents reçus par le directeur général.
- 04- Inscription au procès-verbal, du nom des candidats proclamés élus et des résultats du scrutin.
- 05- Présentation des membres.
- 06 - Adoption de l'ordre du jour.
- 07 - Période de questions du public.
- 08 - Adoption des procès-verbaux du 8 septembre et du 22 septembre 2014 (document SG 14.11.11-08.1 et SG 14.11.11-08.2).
  - Suivi aux procès-verbaux.
- 09 - Dénonciation d'intérêt en vertu de l'article 175.4 de la *Loi sur l'instruction publique* (documents joints).

- 10- Nomination d'une présidente, président d'élection et de deux scrutateurs.
- 11- Décisions relatives à la composition du conseil des commissaires (document joint-Projet de loi 88).
- 11.1 Commissaire(s) coopté(s) (art. 143. 3, 143.1 et 143.2 LIP) (art. 193.1 al. 2 LIP).
- 11.2 Nomination à la vice-présidence du conseil des commissaires (art. 155.1 LIP).
- 12- Décision sur la composition – élection des membres du comité exécutif (art. 179 LIP) (document joint – Projet de loi 88).
- 13- Engagement et nomination à deux postes de cadres (documents séance tenante).
- 14- Comités commissaires
- 14.1 Comités à former (art. 193.1 LIP) (documents joints):
  - Comité des ressources humaines.
  - Comité de gouvernance et d'éthique.
  - Comité de vérification.
- 14.2 Comités requérant la participation des commissaires :
  - Comité consultatif de transport (art. 188 LIP).
  - Comité de révision (art. 9 à 12 LIP) (document joint).
- 14.3 Autres comités requérant la participation des commissaires (document joint) :
  - Comité d'appréciation du directeur général.
  - Table des partenaires communautaires en développement social du bassin de Chambly.
  - Loisir et Sport Montérégie.
  - Association canadienne de la langue française (ACELF).
  - Société pour la promotion d'événements culturels du Haut-Richelieu (SPEC).
  - Centre de Plein Air L'Estacade.
  - Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) de la Polyvalente Marcel-Landry.
  - Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu
  - Centre de prévention du suicide du Haut-Richelieu
  - Maison de la culture du Cœur de la Montérégie
- 15- Nominations, commissaires :
- 15.1 Substitut au conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec (documents joints – Lettre et calendrier de la FCSQ).
- 15.2 Délégués au Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie.
- 16- Calendrier des séances et des rencontres d'accueil et de formation (documents joints).
- 17- Dépôt de documents.
- 18- Commissaires-parents.
- 19- Autres sujets.
- 20- Levée de la séance.

**Adopté à l'unanimité.**

## **07. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Monsieur Luc Mercier, maire de Saint-Alexandre et commissaire sortant, adresse des félicitations à tous les commissaires élus et non élus. Comparativement à certaines élections tenues à d'autres niveaux, il se dit quand même satisfait du taux de participation obtenu par la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

Il rappelle que les décisions du conseil des commissaires devront toujours être guidées par l'intérêt des enfants, tout en étant conscient que dans le contexte des coupures budgétaires, des décisions difficiles ont dû être prises.

Il termine en remerciant l'ensemble du personnel de la Commission scolaire qui s'investit au quotidien au bien-être des élèves.

**08. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 8 SEPTEMBRE 2014 (document SG 14.11.11-08.1)**

Chaque membre du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 8 septembre 2014 au moins six heures avant le début de la présente séance;

**HR 14.11.11**  
**002**

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2014 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

**Adopté à l'unanimité.**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 22 SEPTEMBRE 2014 (document SG 14.11.11-08.2)**

Chaque membre du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil des commissaires tenue le 22 septembre 2014 au moins six heures avant le début de la présente séance;

**HR 14.11.11**  
**003**

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance d'ajournement du 22 septembre 2014 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

**Adopté à l'unanimité.**

**SUIVI AU PROCÈS-VERBAUX**

Monsieur Eric Blackburn, directeur général, mentionne aux membres du conseil des commissaires que les suivis administratifs ont été effectués quant aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2014 et la séance d'ajournement du 22 septembre 2014.

**09. DÉNONCIATION D'INTÉRÊT EN VERTU DE L'ARTICLE 175.4 DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE (documents joints)**

Monsieur Mario Champagne, secrétaire général, informe les membres du conseil des commissaires qu'en vertu de l'article 175.4 de la *Loi sur l'instruction publique*, tout membre du conseil des commissaires qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Commission scolaire des Hautes-Rivières doit le dénoncer par écrit au directeur général de la Commission scolaire.

Des formulaires à cet effet ont été remis à chacun des commissaires, qu'ils devront remettre au directeur général.

**10. NOMINATION D'UNE PRÉSIDENTE, PRÉSIDENT D'ÉLECTION ET DE DEUX SCRUTATEURS**

**HR 14.11.11**  
**004**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que monsieur Eric Blackburn soit nommé pour agir à titre de président d'élection;

Que madame Dominique Lachapelle et monsieur François Lafortune soient nommés pour agir à titre de scrutateurs.

**Adopté à l'unanimité.**

11. **DÉCISIONS RELATIVES À LA COMPOSITION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES** (document joint Projet de loi 88)

11.1 **COMMISSAIRE(S) COOPTÉ(S)** (art. 143. 3, 143.1 et 143.2 LIP) (art. 193.1 al. 2 LIP)

Considérant que l'article 143 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que les membres du conseil des commissaires, incluant les commissaires parents, peuvent s'ils le jugent opportun, nommer un maximum de deux commissaires cooptés;

Considérant que l'article 143.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que la cooptation doit permettre de faire accéder au conseil des commissaires des personnes dont les compétences ou les habiletés sont jugées complémentaires à celles des autres membres ou utiles à l'administration de la commission scolaire;

Considérant la composition de l'actuel conseil des commissaires;

**HR 14.11.11**  
**005**

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

De ne pas nommer de commissaires cooptés au conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

**Adopté à l'unanimité.**

11.2 **NOMINATION DE LA VICE-PRÉSIDENCE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES** (art. 155.1 LIP)

Considérant que l'article 155.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil des commissaires nomme, parmi ses membres, le vice-président de la commission scolaire;

Monsieur Eric Blackburn, président d'élection, ouvre la période de mise en candidature pour l'élection de la vice-présidente ou du vice-président du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

Monsieur Stéphane Surprenant propose monsieur Pierre Boudreau.

Considérant qu'il n'y a pas d'autre proposition, monsieur Eric Blackburn déclare la période de mise en candidature, close;

Le président d'élection demande alors à monsieur Pierre Boudreau s'il accepte cette mise en candidature.

Monsieur Pierre Boudreau accepte la proposition.

**HR 14.11.11**  
**006**

En conséquence, il est donc proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

Que monsieur Pierre Boudreau soit nommé vice-président de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

**Adopté à l'unanimité.**

12- **DÉCISION SUR LA COMPOSITION – ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF (art. 179 LIP) (document joint – Projet de loi 88)**

**CONSTITUTION DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Considérant que l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil des commissaires institue un comité exécutif formé du nombre de ses membres ayant le droit de vote qu'il détermine, dont le président de la commission scolaire, ainsi que d'un commissaire coopté, le cas échéant, et d'un commissaire représentant du comité de parents;

Considérant que l'article 181 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le comité exécutif exerce les fonctions et pouvoirs que lui délègue par règlement le conseil des commissaires;

**HR 14.11.11**  
**007**

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que le comité exécutif soit formé de sept membres ayant le droit de vote, plus la présidente du conseil des commissaires de la Commission scolaire et un commissaire représentant du comité de parents.

**Adopté à l'unanimité.**

**DURÉE DU MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Considérant que l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit également que le conseil des commissaires détermine la durée du mandat des membres du comité exécutif;

**HR 14.11.11**  
**008**

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que le mandat des membres du comité exécutif soit d'une durée de deux (2) ans. Cependant afin d'assurer une continuité, le mandat de la moitié des premiers représentants désignés sera d'une durée d'un (1) an. Il va de soi que cette disposition ne s'applique pas à la présidence de la commission scolaire qui siège d'office au comité exécutif.

**Adopté à l'unanimité.**

**NOMINATION DES MEMBRES AU COMITÉ EXÉCUTIF**

Considérant que le comité exécutif du conseil des commissaires de la Commission scolaire est constitué de sept de ses membres ayant le droit de vote, dont la présidente, ainsi que d'un commissaire représentant du comité de parents;

Monsieur Réjean Bessette propose monsieur François Blais.  
Monsieur François Blais propose madame Nadine Arseneault.  
Madame Annie Ducharme propose monsieur Pierre Therrien.  
Madame Nadine Arseneault propose monsieur Pierre Boudreau.  
Monsieur François Blais propose madame Isabelle Brulotte.  
Monsieur Pierre Boudreau propose monsieur Stéphane Surprenant.  
Madame Nadine Arseneault propose madame Gisèle Bombardier.  
Monsieur Pierre Therrien propose madame Annie Ducharme.  
Monsieur Pierre Boudreau propose madame Manon Côté.  
Madame Nadine Arseneault propose monsieur Réjean Bessette.  
Monsieur Pierre Hamelin propose madame Josée Hébert.

Considérant qu'il n'y a pas d'autres propositions, monsieur Eric Blackburn déclare la période de mise en candidature close et demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chaque candidate et candidat accepte la proposition faite à leur égard;

Madame Josée Hébert accepte la proposition.  
Monsieur Réjean Bessette accepte la proposition.  
Madame Manon Côté accepte la proposition.  
Madame Annie Ducharme accepte la proposition.  
Madame Gisèle Bombardier accepte la proposition.  
Monsieur Stéphane Surprenant accepte la proposition.  
Madame Isabelle Brulotte accepte la proposition.  
Monsieur Pierre Boudreau accepte la proposition.  
Monsieur Pierre Therrien accepte la proposition.  
Madame Nadine Arseneault accepte la proposition.  
Monsieur François Blais accepte la proposition.

Considérant qu'il y a plus de sept candidats qui ont accepté les propositions faites à leur endroit, il y a donc tenue d'un vote secret.

Considérant que mesdames Nadine Arseneault, Gisèle Bombardier, Isabelle Brulotte et Manon Côté ainsi que messieurs François Blais, Pierre Boudreau et Stéphane Surprenant ont obtenu la majorité des votes dans le cadre de l'élection des membres du Comité exécutif.

**HR 14.11.11**  
**009**

Il est donc proposé par monsieur François Blais:

Que mesdames Nadine Arseneault, Gisèle Bombardier, Isabelle Brulotte et Manon Côté ainsi que messieurs François Blais, Pierre Boudreau et Stéphane Surprenant soient nommés membres du comité exécutif de la Commission scolaire.

Mesdames Nadine Arseneault, Gisèle Bombardier, Isabelle Brulotte et Josée Hébert auront un mandat d'une année tandis que madame Manon Côté, messieurs François Blais, Pierre Boudreau et Stéphane Surprenant auront un mandat de deux ans.

En conséquence, le comité exécutif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières sera formé de mesdames Nadine Arseneault, Gisèle Bombardier, Andrée Bouchard, Isabelle Brulotte, Manon Côté et Josée Hébert ainsi que de messieurs François Blais, Pierre Boudreau et Stéphane Surprenant.

**Adopté à l'unanimité.**

Considérant la tenue du vote secret;

**HR 14.11.11**  
**010**

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

De procéder à la destruction des bulletins de vote.

**Adopté à l'unanimité.**

13- **ENGAGEMENT ET NOMINATION À DEUX POSTES DE CADRES** (documents séance tenante)

**NOMINATION – DIRECTEUR DU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES AUX ADULTES ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE** (document DG 14.11.11-13 séance tenante)

Considérant l'ouverture d'un poste de coordonnateur au Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle, en réponse aux besoins de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant le départ à la retraite imminent de la directrice du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle;

Considérant le désir de la Commission scolaire d'assurer une relève;

Considérant la mise en place d'un comité de sélection et d'un processus de sélection;

**HR 14.11.11**  
**011**

Il est proposé par madame Manon Côté :

Que, sur recommandation du comité de sélection, monsieur Denis Ménard soit nommé au poste de directeur du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle, et ce, à la date d'entrée en vigueur de la retraite de madame Lise Lalonde.

Que conformément à l'article 6.2.3 de la Politique locale de gestion, monsieur Denis Ménard soit soumis à une période probatoire d'une année.

**Adopté à l'unanimité.**

**ENGAGEMENT – COORDONNATRICE DU SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION** (document DG 14.11.11-13 séance tenante)

Considérant le poste laissé vacant par le départ à la retraite de la coordonnatrice du Service des technologies de l'information;

Considérant l'ouverture du poste de coordonnatrice du Service des technologies de l'information;

Considérant la mise en place d'un comité de sélection et d'un processus de sélection;

**HR 14.11.11**  
**012**

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Annie Lussier soit engagée au poste de coordonnatrice du Service des technologies de l'information. La date d'entrée en fonction reste à confirmer.

Que, conformément à l'article 6.2.3 de la Politique locale de gestion, madame Annie Lussier soit soumise à une période probatoire d'une année.

**Adopté à l'unanimité.**



## 14- COMITÉS COMMISSAIRES

### 14.1 COMITÉS À FORMER (art. 193.1 LIP) (documents joints):

#### • COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Considérant que l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil des commissaires doit instituer un comité des ressources humaines;

Considérant qu'il appartient au conseil des commissaires de déterminer la composition de ce comité, de même que la durée du mandat des membres;

Considérant le mandat confié à ce comité aux termes de la résolution HR 09.06.15-025 adoptée par le conseil des commissaires le 15 juin 2009;

Considérant que ce comité a pour fonction d'assister les commissaires et, à cette fin, d'émettre des recommandations au conseil des commissaires;

HR 14.11.11  
013

Il est proposé par monsieur Pierre Therrien :

Que le comité des ressources humaines soit constitué comme suit :

- De trois (3) commissaires élus, nommés par le conseil des commissaires;
- La présidente du conseil des commissaires;
- Un commissaire parent;
- Un membre de la direction générale;
- La direction du Service des ressources humaines.

Que le mandat des commissaires soit d'une durée de deux (2) ans. Cependant afin d'assurer une continuité, le mandat de la moitié des premiers représentants désignés sera d'une durée d'un (1) an. Il va de soi que cette disposition ne s'applique pas à la présidence de la commission scolaire qui siège d'office à ce comité.

**Adopté à l'unanimité.**

#### NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Considérant que le comité des ressources humaines est notamment formé de trois (3) commissaires élus, nommés par le conseil des commissaires et d'un commissaire parent;

Monsieur Pierre Therrien propose madame Annie Ducharme.

Monsieur François Blais propose madame Isabelle Brulotte.

Monsieur Stéphane Surprenant propose monsieur Pierre Boudreau.

Madame Annik Tomlinson propose monsieur Pierre Hamelin.

Considérant qu'il n'y a pas d'autres propositions, monsieur Eric Blackburn déclare la période de mise en candidature close et demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chaque candidate et candidat accepte la proposition faite à leur égard;

Monsieur Pierre Hamelin accepte la proposition.

Monsieur Pierre Boudreau accepte la proposition.

Madame Isabelle Brulotte accepte la proposition.

Madame Annie Ducharme accepte la proposition.

HR 14.11.11  
014

En conséquence, il est proposé par monsieur François Blais :

Que mesdames Isabelle Brulotte et Annie Ducharme ainsi que messieurs Pierre Boudreau et Pierre Hamelin soient nommés membres du comité des ressources humaines de la Commission scolaire.

Madame Isabelle Brulotte et monsieur Pierre Hamelin auront un mandat d'une année tandis que madame Annie Ducharme et monsieur Pierre Boudreau auront un mandat de deux ans.

**Adopté à l'unanimité.**

#### • **COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

Considérant que l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil des commissaires doit instituer un comité de gouvernance et d'éthique;

Considérant qu'il appartient au conseil des commissaires de déterminer la composition de ce comité, de même que la durée du mandat des membres;

Considérant le mandat confié à ce comité aux termes de la résolution HR 09.06.15-023 adoptée par le conseil des commissaires le 15 juin 2009;

Considérant que ce comité a pour fonction d'assister les commissaires et, à cette fin, d'émettre des recommandations au conseil des commissaires;

**HR 14.11.11**  
**015**

Il est proposé par monsieur Pierre Therrien :

Que le comité de gouvernance et d'éthique soit constitué comme suit :

- De cinq (5) commissaires élus, nommés par le conseil des commissaires;
- La présidente du conseil des commissaires;
- Un commissaire parent;
- Le directeur général;
- Le secrétaire général.

Que le mandat des commissaires soit d'une durée de deux (2) ans. Cependant afin d'assurer une continuité, le mandat de la moitié des premiers représentants désignés sera d'une durée d'un (1) an. Il va de soi que cette disposition ne s'applique pas à la présidence de la commission scolaire qui siège d'office à ce comité.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

Considérant que le comité de gouvernance et d'éthique est notamment formé de cinq (5) commissaires élus, nommés par le conseil des commissaires et d'un commissaire parent;

Monsieur Pierre Therrien propose madame Annie Ducharme.

Madame Annie Ducharme propose madame Nadine Arseneault.

Monsieur François Blais propose monsieur Pierre Boudreau.

Madame Gisèle Bombardier propose madame Manon Côté.

Madame Nadine Arseneault propose monsieur François Blais.

Monsieur François Blais propose madame Gisèle Bombardier.

Madame Nadine Arseneault propose monsieur Stéphane Surprenant.

Madame Josée Hebert propose monsieur Olivier Demers-Payette.

Considérant qu'il n'y a pas d'autres propositions, monsieur Eric Blackburn déclare la période de mise en candidature close et demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chaque candidate et candidat accepte la proposition faite à leur égard;

Monsieur Olivier Demers-Payette accepte la proposition.  
Monsieur Stéphane Surprenant refuse la proposition.  
Madame Gisèle Bombardier accepte la proposition.  
Monsieur François Blais accepte la proposition.  
Madame Manon Côté accepte la proposition.  
Monsieur Pierre Boudreau accepte la proposition.  
Madame Nadine Arseneault accepte la proposition.  
Madame Annie Ducharme accepte la proposition.

Considérant qu'il y a plus de cinq (5) candidats qui ont accepté les propositions faites à leur endroit, il y a donc tenue d'un vote secret.

Considérant que mesdames Nadine Arseneault, Gisèle Bombardier et Manon Côté ainsi que messieurs François Blais et Pierre Boudreau ont obtenu la majorité des votes dans le cadre de l'élection des membres du comité de gouvernance et d'éthique de la Commission scolaire.

**HR 14.11.11**  
**016**

Il est donc proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

Résolution modifiée par  
HR 14.12.16-002

Que mesdames Nadine Arseneault, Gisèle Bombardier et Manon Côté ainsi que messieurs François Blais et Pierre Boudreau soient nommés membres du comité de gouvernance et d'éthique de la Commission scolaire.

Messieurs François Blais et Pierre Boudreau auront un mandat d'une année tandis que mesdames Nadine Arseneault, Gisèle Bombardier et Manon Côté auront un mandat de deux ans.

**Adopté à l'unanimité.**

Considérant la tenue du vote secret;

**HR 14.11.11**  
**017**

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

De procéder à la destruction des bulletins de vote.

**Adopté à l'unanimité.**

#### • **COMITÉ DE VÉRIFICATION**

Considérant que l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil des commissaires doit instituer un comité de vérification;

Considérant qu'il appartient au conseil des commissaires de déterminer la composition de ce comité, de même que la durée du mandat des membres;

Considérant le mandat confié à ce comité aux termes de la résolution HR 09.06.15-024 adoptée par le conseil des commissaires le 15 juin 2009;

Considérant que ce comité a pour fonction d'assister les commissaires et, à cette fin, d'émettre des recommandations au conseil des commissaires;

**HR 14.11.11**  
**018**

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que le comité de vérification soit constitué comme suit :

- De trois (3) commissaires élus, nommés par le conseil des commissaires;
- La présidente du conseil des commissaires;
- Un commissaire parent;
- Un membre de la direction générale;
- La direction du Service des ressources financières.

Que le mandat des commissaires soit d'une durée de deux (2) ans. Cependant afin d'assurer une continuité, le mandat de la moitié des premiers représentants désignés sera d'une durée d'un (1) an. Il va de soi que cette disposition ne s'applique pas à la présidence de la commission scolaire qui siège d'office à ce comité.

**Adopté à l'unanimité.**

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE VÉRIFICATION**

Considérant que le comité de vérification est notamment formé de trois (3) commissaires élus, nommés par le conseil des commissaires et d'un commissaire parent;

Madame Annie Ducharme propose monsieur Pierre Therrien.

Monsieur François Blais propose madame Annie Ducharme.

Monsieur Pierre Boudreau propose monsieur François Blais.

Madame Nadine Arseneault propose madame Gisèle Bombardier.

Madame Josée Hebert propose madame Annik Tomlinson.

Considérant qu'il n'y a pas d'autres propositions, monsieur Eric Blackburn déclare la période de mise en candidature close et demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chaque candidate et candidat accepte la proposition faite à leur égard;

Madame Annik Tomlinson accepte la proposition.

Madame Gisèle Bombardier accepte la proposition.

Monsieur François Blais accepte la proposition.

Madame Annie Ducharme refuse la proposition.

Monsieur Pierre Therrien accepte la proposition.

**HR 14.11.11**  
**019**

En conséquence, il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que mesdames Gisèle Bombardier et Annick Tomlinson ainsi que messieurs François Blais et Pierre Therrien soient nommés membres du comité de vérification de la Commission scolaire.

Mesdames Gisèle Bombardier et Annick Tomlinson auront un mandat d'une année tandis que messieurs François Blais et Pierre Therrien auront un mandat de deux ans.

**Adopté à l'unanimité.**

## 14.2 COMITÉS REQUÉRANT LA PARTICIPATION DES COMMISSAIRES :

### • COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT (art. 188 LIP)

Considérant l'article 188 de la *Loi sur l'Instruction publique* et l'article 2 du *Règlement sur le transport des élèves*, lequel indique que le comité consultatif de transport des élèves est notamment composé de deux commissaires;

Monsieur Pierre Therrien propose madame Nadine Arseneault.  
Monsieur François Blais propose monsieur Pierre Therrien.  
Madame Nadine Arseneault propose monsieur Stéphane Surprenant.

Considérant qu'il n'y a pas d'autres propositions, monsieur Eric Blackburn demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chaque candidat accepte la proposition faite à leur égard;

Monsieur Stéphane Surprenant accepte la proposition.  
Monsieur Pierre Therrien accepte la proposition.  
Madame Nadine Arseneault refuse la proposition.

HR 14.11.11  
020

En conséquence, il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

Que messieurs Stéphane Surprenant et Pierre Therrien soient membres du comité consultatif du transport pour l'année scolaire 2014-2015.

**Adopté à l'unanimité.**

### • COMITÉ DE RÉVISION (art. 9 à 12 LIP) (document joint)

Considérant l'article 11 de la *Loi sur l'Instruction publique* qui prévoit que le conseil des commissaires peut instituer un comité pour entendre toutes demandes de révision de décision soumises en vertu des articles 9 à 12 de ladite Loi;

Considérant la procédure de révision d'une décision adoptée le 12 juillet 1999 (AG PR 01) par le conseil des commissaires, laquelle prévoit que le comité d'étude chargé d'entendre les demandes de révision est constitué de :

- La présidente du conseil des commissaires
- Deux commissaires élus
- Un commissaire parent
- Un représentant de la direction générale

Madame Nadine Arseneault propose monsieur Pierre Boudreau.  
Monsieur Réjean Bessette propose madame Nadine Arseneault.  
Madame Isabelle Brulotte propose madame Manon Côté.  
Monsieur Pierre Therrien propose madame Annie Ducharme.  
Monsieur Olivier Demers-Payette propose madame Josée Hébert.

Considérant qu'il n'y a pas d'autres propositions, monsieur Eric Blackburn demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chaque candidat accepte la proposition.

Madame Josée Hébert accepte la proposition.  
Madame Annie Ducharme accepte la proposition.  
Madame Manon Côté accepte la proposition.  
Madame Nadine Arseneault accepte la proposition.  
Monsieur Pierre Boudreau accepte la proposition.

Considérant qu'il y a plus de 2 candidats élus qui ont accepté les propositions faites à leur égard, il y aura tenue d'un vote secret;

Considérant que madame Nadine Arseneault et monsieur Pierre Boudreau ont obtenu la majorité des votes.

**HR 14.11.11**  
**021**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau:

Que mesdames Nadine Arseneault et Josée Hébert ainsi que monsieur Pierre Boudreau soient nommés pour siéger au comité de révision de décision de la Commission scolaire.

**Adopté à l'unanimité.**

Considérant la tenue du vote secret;

**HR 14.11.11**  
**022**

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

De procéder à la destruction des bulletins de vote.

**Adopté à l'unanimité.**

Considérant que le conseil des commissaires doit également désigner quatre (4) commissaires substitués, dont un (1) commissaire-parent, sur ce comité;

Monsieur Pierre Boudreau propose madame Manon Côté.

Madame Nadine Arseneault propose madame Annie Ducharme.

Monsieur Pierre Boudreau propose monsieur François Blais.

Monsieur François Blais propose madame Gisèle Bombardier.

Madame Nadine Arseneault propose monsieur Stéphane Surprenant.

Madame Josée Hébert propose madame Annik Tomlinson.

Considérant qu'il n'y a pas d'autres propositions, monsieur Eric Blackburn demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chaque candidat accepte la proposition.

Madame Annik Tomlinson accepte la proposition.

Monsieur Stéphane Surprenant accepte la proposition.

Madame Gisèle Bombardier accepte la proposition.

Monsieur François Blais refuse la proposition.

Madame Annie Ducharme accepte la proposition.

Madame Manon Côté accepte la proposition.

**HR 14.11.11**  
**023**

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Boudreau:

Que mesdames Gisèle Bombardier, Manon Côté, Annie Ducharme, Annik Tomlinson et monsieur Stéphane Surprenant soient nommés comme substitués au comité de révision de décision de la Commission scolaire.

**Adopté à l'unanimité.**

**14.3 AUTRES COMITÉS REQUÉRANT LA PARTICIPATION DES COMMISSAIRES**  
**(document joint) :**

• **COMITÉ D'APPRÉCIATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Considérant la *Politique d'appréciation du rendement du directeur général* (AGP 01) adoptée le 10 avril 2000 par le conseil des commissaires;

Considérant que le comité d'appréciation du directeur général est formé de la présidente du conseil, de trois commissaires élus et d'un commissaire-parent;

Monsieur François Blais propose madame Isabelle Brulotte.  
Madame Manon Côté propose monsieur Pierre Boudreau;  
Madame Gisèle Bombardier propose madame Manon Côté;  
Madame Nadine Arsenault propose monsieur Stéphane Surprenant;  
Monsieur Olivier Demers-Payette propose monsieur Pierre Hamelin;

Considérant qu'il n'y a pas d'autres propositions, monsieur Eric Blackburn demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chaque candidat accepte la proposition faite à leur égard;

Monsieur Pierre Hamelin accepte la proposition.  
Monsieur Stéphane Surprenant accepte la proposition.  
Madame Manon Côté refuse la proposition.  
Monsieur Pierre Boudreau accepte la proposition.  
Madame Isabelle Brulotte accepte la proposition.

**HR 14.11.11**  
**024**

En conséquence, il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Que madame Isabelle Brulotte ainsi que messieurs Pierre Boudreau et Stéphane Surprenant soient membres du comité d'appréciation du directeur général pour la prochaine année.

Ce comité est donc formé des personnes ci-haut nommées ainsi que de madame Andrée Bouchard, présidente du conseil des commissaires et monsieur Pierre Hamelin, représentant du comité de parents.

**Adopté à l'unanimité.**

• **TABLE DES PARTENAIRES COMMUNAUTAIRES EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL**  
**DU BASSIN DE CHAMBLY**

Considérant que le mandat de la Table des partenaires en développement social du Bassin de Chambly est de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale des personnes et des familles les plus fragilisées du territoire du C.L.S.C. du Richelieu;

Considérant que madame Andrée Bouchard, présidente de la Commission scolaire occupe l'un des deux sièges en éducation au sein du conseil d'administration de la Table;

**HR 14.11.11**  
**025**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

De nommer monsieur Réjean Bessette afin de siéger au conseil d'administration de la Table des partenaires en développement social du Bassin de Chambly et que madame Gisèle Bombardier agisse à titre de substitut.

**Adopté à l'unanimité.**

• **LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE**

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières est membre de l'organisme Loisir et Sport Montérégie;

Considérant qu'un délégué de la Commission scolaire est nommé pour représenter la Commission scolaire;

Monsieur François Blais propose monsieur Stéphane Surprenant.  
Madame Annie Ducharme propose monsieur Pierre Therrien.

Considérant qu'il n'y a pas d'autres propositions, monsieur Eric Blackburn demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chaque candidat accepte la proposition.

Monsieur Pierre Therrien accepte la proposition.  
Monsieur Stéphane Surprenant accepte la proposition.

Considérant qu'il y a plus d'un candidat élu qui a accepté la proposition faite à son égard, il y a tenue d'un vote secret;

Considérant que monsieur Stéphane Surprenant a obtenu la majorité des votes.

**HR 14.11.11**  
**026**

Il est proposé par monsieur François Blais :

De déléguer monsieur Stéphane Surprenant, membre du conseil des commissaires pour agir à titre de délégué de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, auprès de l'organisme Loisir et Sport Montérégie.

**Adopté à la majorité.**

Considérant la tenue du vote secret;

**HR 14.11.11**  
**027**

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

De procéder à la destruction des bulletins de vote.

**Adopté à l'unanimité.**

• **ASSOCIATION CANADIENNE DE LA LANGUE FRANÇAISE (ACELF)**

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières est membre collectif de l'Association canadienne de langue française (ACELF);

**HR 14.11.11**  
**028**

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

De déléguer madame Nadine Arseneault, commissaire et le directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire, à titre de représentants de la Commission scolaire des Hautes-Rivières à l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF).

**Adopté à l'unanimité.**



• **SOCIÉTÉ POUR LA PROMOTION D'ÉVÉNEMENTS CULTURELS DU HAUT-RICHELIEU (SPEC)**

Considérant que la Société pour la promotion d'événements culturels du Haut-Richelieu (SPEC) sollicite la Commission scolaire des Hautes-Rivières afin de lui déléguer un représentant pour siéger à son conseil d'administration;

Monsieur François Blais madame Isabelle Brulotte.  
Monsieur Pierre Therrien propose madame Annie Ducharme.

Considérant qu'il n'y a pas d'autres propositions, monsieur Eric Blackburn demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chaque candidat accepte la proposition.

Madame Annie Ducharme accepte la proposition.  
Madame Isabelle Brulotte accepte la proposition.

Considérant qu'il y a plus d'un candidat élu qui a accepté la proposition faite à son égard, il y a tenue d'un vote secret;

Considérant que madame Isabelle Brulotte a obtenu la majorité des votes.

**HR 14.11.11**  
**029**

Résolution modifiée par  
HR 14.12.16-002

Il est proposé par monsieur François Blais :

De nommer madame Isabelle Brulotte comme représentante de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, afin de siéger au Conseil d'administration de la Société pour la promotion d'événements culturels du Haut-Richelieu (SPEC), et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Adopté à l'unanimité.**

Considérant la tenue du vote secret;

**HR 14.11.11**  
**030**

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

De procéder à la destruction des bulletins de vote.

**Adopté à l'unanimité.**

• **CENTRE DE PLEIN AIR L'ESTACADE**

Considérant que le Centre de plein air l'Estacade sollicite la Commission scolaire des Hautes-Rivières afin d'y déléguer deux représentants pour siéger à leur conseil d'administration;

Monsieur François Blais propose madame Nadine Arseneault;  
Madame Isabelle Brulotte propose madame Manon Côté;

Considérant qu'il n'y a pas d'autres propositions, monsieur Eric Blackburn demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chaque candidat accepte la proposition.

Madame Manon Côté accepte la proposition.  
Madame Nadine Arseneault accepte la proposition.

**HR 14.11.11**  
**031**

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

Que mesdames Nadine Arseneault et Manon Côté soient désignées représentantes de la Commission scolaire des Hautes-Rivières pour siéger au conseil d'administration du Centre de plein air l'Estacade.

**Adopté à l'unanimité.**

• **CENTRE DE FORMATION EN ENTREPRISE ET RÉCUPÉRATION (CFER) DE LA POLYVALENTE MARCEL-LANDRY**

Considérant l'existence d'un Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) à la Polyvalente Marcel-Landry;

Considérant les modalités de fonctionnement prescrites pour le Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) de la Polyvalente Marcel-Landry (résolution HR 05.04.11-006);

Considérant que la gestion dudit centre est assurée par une corporation sans but lucratif formée de sept administrateurs, dont un représentant élu du conseil des commissaires;

**HR 14.11.11**  
**032**

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que monsieur Réjean Bessette soit nommé à titre de représentant élu du conseil des commissaires de la Commission scolaire afin de siéger au conseil d'administration du Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) de la Polyvalente Marcel-Landry.

**Adopté à l'unanimité.**

• **CÉGEP DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU**

Considérant qu'une demande préalable doit être reçue du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ce point est reporté à une séance ultérieure.

• **CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DU HAUT-RICHELIEU**

Considérant qu'il n'y a aucun poste disponible présentement, aucune nomination n'est effectuée par le conseil des commissaires.

• **MAISON DE LA CULTURE DU CŒUR DE LA MONTÉRÉGIE**

Considérant certaines informations reçues, aucune nomination n'est effectuée dans le cadre la présente séance.

**15- NOMINATIONS, COMMISSAIRES :**

**15.1 SUBSTITUT AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC (documents joints – Lettre et calendrier de la FCSQ)**

Considérant que les règlements généraux de la Fédération des commissions scolaires du Québec prévoient que le conseil des commissaires nomme un substitut au représentant de notre Commission scolaire au Conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec;

Il est proposé par Madame Nadine Arseneault :

De nommer monsieur Pierre Boudreau comme substitut de la présidente, au conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

**Adopté à l'unanimité.**

**15.2 DÉLÉGUÉS AU REGROUPEMENT DES COMMISSIONS SCOLAIRES DE LA MONTÉRÉGIE**

En vertu des règles de régie interne du Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie, madame Andrée Bouchard, présidente et monsieur Pierre Boudreau, vice-président, y agissent à titre de délégués de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

**16- CALENDRIER DES SÉANCES ET DES RENCONTRES D'ACCUEIL ET DE FORMATION (documents joints)**

Les calendriers des séances du conseil des commissaires, des séances du comité exécutif et des comités de travail ainsi que des rencontres d'accueil et de formation sont déposés.

**17- DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- 1) Formule d'autorisation à divulguer.
- 2) Formule de dénonciation d'intérêt.
- 3) Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières (CCR 02 -2009).
- 4) Mode de fonctionnement et règles de conduite du conseil des commissaires (CC PR 01).
- 5) Calendrier des réunions 2014-2015.
- 6) Formations à venir.
- 7) Résumé des Règlements, Politiques, Procédures et Directives de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.
- 8) Pochette de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

**18 - COMMISSAIRES PARENTS**

Monsieur Olivier Demers-Payette mentionne que monsieur Alain Camaraine, directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire, a présenté, lors de leur dernière rencontre, le projet de Politique d'admission et d'inscription des élèves pour la prochaine année scolaire dans le cadre des consultations devant mener à son adoption.

Madame Josée Hébert mentionne que la prochaine réunion aura lieu le mercredi 3 décembre 2014.

**19. AUTRES SUJETS**

Aucun autre sujet n'a été traité.

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

HR 14.11.11  
034

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

**Adopté à l'unanimité.**

\_\_\_\_\_  
LA PRÉSIDENTE

\_\_\_\_\_  
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL